

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
**MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 11 février 2017 à 10 h à laquelle assistaient :

Monsieur le Maire Hugh Scott

Madame la Conseillère :	Madame Louise Royer
Messieurs les Conseillers :	Monsieur Peter Richardson
	Monsieur Charles de Broin
	Monsieur Brian Bertram
	Monsieur Neal Rankin

Était absent : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

## **CONVOCATION**

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Monsieur le maire Hugh Scott, président la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

### **1. Constatation du quorum**

À 10 h 11 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

---

### **2. Résolution 2017-02-006 – Adoption de l'ordre du jour.**

Il est PROPOSÉ par :	Monsieur le conseiller Charles de Broin
APPUYÉ par :	Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour qui suit :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes);
4. Dépôt et adoption des procès-verbaux des séances extraordinaire (budget) et ordinaire tenues le 21 janvier 2017;
5. Ratification des paiements exécutés par chèque;
6. Rapport du Maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
9. Avis de motion :
  - 9.1. Règlement 2017-01 Règlement sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes;
10. Adoption de règlement : *Aucun*;
11. Projets de résolution :
  - 11.1. Adhésion à la Coopérative informatique municipale;

- 11.2. AGIR pour la Diable – adhésion;
  12. Rapport des comités :
    - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2017;
    - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme – *Dossier* Demande DPCOL170003, construction d'un garage, matricule 1525-27-5568, lot 5 011 269 du cadastre du Québec;
  13. Correspondance –
  14. Affaires nouvelles - aucune
  15. Période d'intervention des membres du conseil –
  16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes)
  17. Clôture et levée de la séance.
- 

**3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (période limitée à un maximum de 15 minutes).**

---

**4. Résolution 2017-02-007 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2017.**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2017 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- a) QUE le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2017; et;
  - b) QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2017 et il est par les présentes ratifié et adopté.
- 

**5. Résolution 2017-02-008 - Ratification du journal de décaissement**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De ratifier le journal de décaissements pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 janvier 2017 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 13 968,72 \$.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas,  
secrétaire-trésorier de la Municipalité de  
Lac-Tremblant-Nord, certifie que la  
corporation dispose des crédits suffisants  
pour acquitter les dépenses ci-dessus.

---

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.  
Secrétaire-trésorier

**6. Rapport du Maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.**

---

**7. Rapport du Maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.**

---

**8. Résolution 2017-02-009 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.**

CONSIDÉRANT l'exposé du Maire sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'il entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Neal Rankin  
Appuyé par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater le Maire à prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les sujets énumérées à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 13 février 2017, déposé par le Maire séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

---

**9. Avis de motion :**

**9.1 Règlement numéro 2017-01 – Règlement sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes.**

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Peter Richardson qu'il y aura adoption du règlement 2017-01 intitulé : «Règlement sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes», lors d'une prochaine séance du Conseil.

---

**10. Adoption de règlements : *Aucun***

---

**11. Projets de résolution :**

**11.1 Résolution 2017-02-010 - Adhésion à la Coopérative informatique municipale (CIM)**

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

**ATTENDU QUE** la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs

besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**QUE** la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200 \$);

**QUE** la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

**QUE** monsieur Hugh Scott, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord y compris, le contrat à intervenir avec la CIM;

**QUE** monsieur Hugh Scott, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas,  
secrétaire-trésorier de la Municipalité de  
Lac-Tremblant-Nord, certifie que la  
corporation dispose des crédits suffisants  
pour acquitter les dépenses ci-dessus.

---

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.  
Secrétaire-trésorier

## 11.2 Résolution 2017-02-011 – AGIR pour la Diable – adhésion 2017

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RENOUELER l'adhésion à AGIR pour la Diable pour l'année 2017;

D'AUTORISER le directeur-général à payer la cotisation annuelle de 250 \$; et,

DE DÉLÉGUER Madame la conseillère Louise Royer comme représentante de la municipalité au conseil d'administration de AGIR pour la Diable.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

---

Martin Paul Gélinas, *LL. L., D. D. N.*  
*Secrétaire-trésorier*

---

## 12. Rapport des comités

### 12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2017.

---

### 12.2 Comité consultatif d'urbanisme :

#### 12.2.1 Résolution 2017-02-012 - Demande DPCOL170003, construction d'un garage, matricule 1525-27-5568, lot 5 011 269 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire (garage), et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2017-01-05 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE pour tous les motifs énoncés à la résolution CCU portant le numéro 2017-01-05 il y a lieu d'accepter le projet tel que soumis sujet aux conditions mentionnées à ladite résolution; et,

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à émettre les permis requis pour la réalisation de ce projet lorsque les conditions seront respectées.

---

## 13. Correspondance – *Aucune*

---

## 14. Affaires nouvelles – *Aucune*

---

## 15. Période d'intervention des membres du conseil

---

## 16. Période de questions d'ordre général aux citoyens (limitée à 15 minutes)

---

**17. Clôture et levée de la séance**

**Résolution 2017-02-013 - Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 10 h 49.

---

Monsieur Hugh Scott  
*Maire*

---

Monsieur Martin Paul Gélinas  
*Secrétaire-trésorier*